

Compte-rendu conseil d'école N°3

(23 juin 2020/ 18h à Marsaz)

Membres du conseil d'école :

Enseignantes : Mme HAMON, Mme BAUDRIER, Mme DEMONT, Mme GUIBBERT, Mme GUILLEMOIS, Mme JEUNE, Mme SCHWARZ, Mme MARTIN.

Maires : M. DEBRIE (Bren), M. FLORENT (Marsaz), M. POCHON (Chavannes)

Elus chargés des affaires scolaires : M. GONTHIER (Chavannes), Mme RENARD (Marsaz).

Représentants des parents d'élèves :

- **Bren :** Mme DIAZ, Mme SANCHEZ, Mme THIEBAUX
- **Chavannes :** Mr LIEBAULT, Mme MARCEL
- **Marsaz :** Mme SMAGUINE, Mme MANSOURI

Excusés :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale : Mme ANSART Véronique

Les membres de la commission scolaire: Mme DOMENICHINI.

Le personnel enseignant : Mme GUIBBERT

Secrétaire de séance : Mme JEUNE Lydie

Parole aux enseignantes

1) Personnels des écoles

❖ Cycle 1 – MARSAZ :

⇒ Enseignantes :

- **Mme JEUNE** enseignante à temps plein
- **Mme BAUDRIER** directrice de l'école et enseignante à temps partiel dans la classe : 67% (les 33% restant étant alloués à des missions de formation).
- **Un(e) troisième enseignant(e)** qui complètera Mme BAUDRIER à raison d'un jour par semaine + une journée par mois.

⇒ ATSEM :

- **Charline RIOTORD**
- **Angéline DEANDRADE**

Personnel de mairie : Mme FRANDON

❖ Cycle 2 - CHAVANNES :

⇒ Enseignantes :

- **Mme SCHWARZ Fanny** (enseignante à temps plein)
- **Mme GUILLEMOIS Lalatiana** (directrice de l'école et enseignante à temps plein)
- **Mme MARTIN Bénédicte** (enseignante à temps plein)

⇒ ATSEM : **Mme CARRA Céline**

⇒ Personnel de mairie : Mmes HEAP, CARRA et ANGHOUR

❖ Cycle 3 - BREN :

⇒ Enseignantes :

- **Mme HAMON Alexandra** enseignante à temps plein et directrice de l'école
- **Mme GUIBBERT Sandra** enseignante à temps plein
- **Mme DEMONT Marie** enseignante temps plein

⇒ Personnel de mairie : Mmes CHARRIN Sylvie, MARTIN Katia, VILLERS Sandy

⇒ Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH) : Nous sommes en attente des informations concernant de nouvelles nominations ou d'éventuelles reconductions de missions d'accompagnement.

2) Effectifs et répartition

❖ EFFECTIFS :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
30	24	15	25	24	23	30	18

Soit 189 élèves.

❖ REPARTITION :

Les choix de répartition ont été réalisés avec la prise en compte de deux critères :

- Une directive institutionnelle limitant les classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves par classe.
- Un nombre d'inscription en PS très important cette année

PS /MS	PS/MS	GS/CP	CP	CE1	CE2	CM1 /CM2	CM1/CM2
27	27	21	19	24	23	24	24

- Sur l'école de Chavannes, une demande est réalisée concernant l'augmentation du nombre d'heures de Mme CARRA ou un aménagement de son emploi du temps.
- Les listes des classes seront affichées à la rentrée.

3) Protocoles sanitaires

Depuis la première phase de déconfinement stipulant le retour des élèves à l'école (le 11 mai 2020), trois protocoles sanitaires, fortement associés aux réalités locales des écoles, se sont succédé.

Le dernier protocole date du 15 juin 2020 et encadre un retour obligatoire de tous les élèves à l'école le lundi 22 juin 2020 et témoigne d'un allègement des mesures.

Voici les axes généraux communs aux protocoles des trois écoles :

1) Eviter le brassage des élèves :

- Horaires d'entrée et de sortie ont été aménagés : soit le temps d'accueil a été élargis, soit les horaires ont été décalés en fonction des groupes classe.
- Les récréations sont alternées : les classes ne sortent pas en même temps.
- Sur le temps périscolaire (cantine ou garderie) des aménagements spatiaux ont été réalisés afin que les groupes d'élèves de classes différentes ne se croisent pas.

2) Application des gestes barrières :

- En maternelle, la distanciation physique n'est plus présente, les élèves peuvent jouer ensemble, le matériel peut être partagé.
- En élémentaire : une distanciation physique de 1 m entre les élèves en classe, dans la mesure du possible. Cette distanciation n'existe plus à l'extérieur.
- Les enseignantes portent le masque pour leur cours lorsque la distanciation n'est pas possible.
- La fréquence du lavage de mains ne change pas. Les élèves peuvent aller dans l'espace des sanitaires par groupe.

3) Désinfection des locaux :

- Les locaux sont désinfectés quotidiennement
- Le matériel est aussi désinfecté quotidiennement ou laissé au repos 12h ou 24h selon sa nature ou son emplacement (extérieur ou intérieur).

4) Gestion des flux :

- Les parents ne rentrent pas dans les écoles.
- Des entrées spécifiques ont été définies en fonction des groupes classe.
- Le parking de l'école de Chavannes est réservé au personnel de l'école.

Horaires d'entrée et de sortie élargis.

A BREN : Mise en place d'un dispositif 2S2C (Sport Santé Culture Civisme). Ce dispositif relève d'une convention entre la mairie et l'Education Nationale dans l'optique d'accueillir tous les élèves dans le cas où un enseignant se trouve dans l'impossibilité de reprendre le travail pour des raisons de santé. Des interventions culturelles et sportives sont organisées par la mairie et prises en charge par des intervenants extérieurs.

Dans le cadre de ce dernier protocole, la continuité pédagogique n'est plus en vigueur.

Le rythme de l'école reprend normalement avec les obligations de fréquentation liées à celui-ci, mais aucune mesure d'absentéisme ne sera prise le cas échéant.

4) Locaux école de Marsaz

L'effectif étant en nette augmentation, des contraintes matérielles et spatiales se présentent à l'école de Marsaz :

- La capacité du dortoir est limitée : seulement 20 lits (et 30 PS inscrits) et une petite surface.
- Si le dortoir n'est utilisé que pour la sieste (dans le cas d'un investissement dans des lits non déplaçables) , se pose la question de l'aménagement de la classe annexe qui, elle aussi n'est pas très grande. L'apprentissage en PS passant essentiellement par les déplacements, la manipulation et l'organisation spatiale.
- Concernant la garderie : une réflexion est aussi à mener sur le lieu d'accueil (capacité d'accueil et emplacement de circulation)-ainsi que-sur le public accueilli. En effet, si l'effectif est trop important, il pourrait être envisagé que les GS ne puissent plus venir en garderie sur Marsaz. Enfin, l'effectif de garderie pourrait nécessiter la présence d'un adulte supplémentaire.

Ces réflexions seront menées avec la mairie de Marsaz.

5) Préparation de la rentrée

- Fournitures scolaires à demandées aux familles

MARSAZ	CHAVANNES :	BREN :	
- 1 boîte de mouchoirs - 1 gourde - 1 couverture pour la sieste (PS/MS) - 1 drap housse (MS) - 1 paire de vieux chaussons (utilisés seulement en cas de grosse pluie).	❖ CP/CE1 - un cartable (pour mettre les cahiers, fichiers ou classeur format 24x32), - un trousse vide (qui restera en classe et qui sera récupérée à la fin de l'année), - 1 pochette cartonnée format A4 pour mettre les travaux en cours, - un lot de 50 pochettes transparentes perforées format A4 pour classeur, - un porte-vue – format A4 – 40 vues (soit 20 pochettes), - un cahier de textes pour les CP - un vieux t-shirt (qui restera à l'école) pour la peinture, - un vieux gant (qui restera à l'école) pour effacer les ardoises, - une petite boîte vide avec couvercle (type boîte coton tige), - deux grandes boîtes de mouchoirs, - une gourde ou bouteille d'eau pour boire pendant le temps de classe, - des chaussons dans un sac pour être accroché au porte-manteaux, - un change complet (en cas "d'accident", qui reste dans le cartable)	❖ GS - un cartable -une trousse vide (pouvant contenir crayons de couleurs et feutres) - deux grandes boîtes de mouchoirs, une boîte de lingettes mains et visage - un gobelet marqué au nom de l'enfant - un change complet (en cas "d'accident", qui reste dans le cartable)	-une gourde -2 boîtes de mouchoirs -un chiffon -une trousse vide -un tee-shirt

6) Transports scolaires

Les transports scolaires ont également repris une activité normale.

Les inscriptions se font exclusivement par internet. Des informations sont disponibles dans les écoles et les mairies.

RAPPEL :

- Les élèves ont besoin d'une carte de bus seulement pour les trajets DOMICILE-ECOLE ou ECOLE-DOMICILE.
- Le service est gratuit pour les familles qui ne SONT PAS domiciliées dans la commune de l'école de leur enfant. Si une carte est demandée alors que la famille habite sur la commune de l'école, la carte est payante.
- Pour réaliser des trajets GARDERIE-GARDERIE, il n'est pas nécessaire d'avoir une carte, mais il est obligatoire d'en informer les écoles dans la mesure où ces dernières envoient à ARCHE AGGLO une liste des élèves concernés par le transport liés aux garderies.

7) Activité piscine (Chavannes et Bren)

L'Inspection appuie le fait que tous les élèves du cycle 2 puissent aller à la piscine afin d'établir une continuité dans le « savoir nager » ainsi que les CM2 dans l'optique de l'obtention du brevet national de natation.

Ainsi, des créneaux ont été obtenus pour l'école de Bren à la piscine de Tain l'Hermitage. Plusieurs devis ont été réalisés auprès des compagnies de transports, ces devis avoisineraient la somme de 1250 euros soit 125 euros par séance.

Une concertation aura lieu prochainement entre les mairies pour évoquer le financement des transports.

Les élèves de CP et CE1 bénéficieront toujours du cycle piscine. Les plannings n'ont encore pas été définis.

8) Stages de réussite éducative

Il n'y a pas de proposition de stages de remise à niveau pour les enseignantes de Marsaz et Chavannes.

Cette question est en réflexion pour les enseignantes de Bren.

9) Projet ENIR (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité)

Les trois écoles et les trois mairies avaient réalisé l'année dernière un dossier pour bénéficier d'une subvention de l'éducation nationale permettant d'investir dans du matériel numérique.

Toutes les écoles ont donc été dotées et reçu le matériel.

Une demande de formation pour les enseignantes de Marsaz et Chavannes a été faite auprès du conseiller pédagogique de la circonscription.

Cette année, les écoles sont de nouveau éligibles, l'éducation Nationale renouvelle cette proposition avec les facteurs suivants :

- Possibilité d'investir sur 2021 pour les mairies
- budget plafonné à 3000 euros (1500 euros mairie + 1500 euros état)-
- délais de réponse court : réponse attendue pour fin juin

L'ancienne association Cantine garderie bénéficie encore d'un budget qui permettrait le versement d'une somme aux différentes mairies et qui pourrait être réinvestie dans le projet ENIR.

Cette proposition sera discutée entre les mairies et les directrices des trois écoles.

10) Constitution du bureau des élections pour l'année 2020 et 2021.

Nous proposons la date du **JEUDI 24 SEPTEMBRE à 18h** pour constituer le bureau des élections de parents d'élèves pour l'année 2020/2021.

Cette réunion aura pour but de vérifier les listes électorales, de fixer les horaires et les modalités de préparation et d'organisation des élections de parents d'élèves (tenue du bureau de vote..). Deux dates seront proposées dans la circulaire de rentrée 2020.

A cette réunion devront être présents :

- **Les 3 directrices** : Mme Guillemois, Mme Baudrier, Mme Hamon.
- **un représentant de parent de chaque école .**

11) Remerciements :

Des remerciements particuliers sont à attribuer aux mairies et aux parents d'élèves :

- Aux mairies pour nous avoir accompagnés dans la mise en œuvre des différents protocoles autant sur les parties administratives que matérielles. Nous les remercions pour leur réactivité et leur confiance.
- Aux parents d'élèves qui ont également fait confiance aux équipes, respecté les protocoles établis et surtout

compris l'impossibilité de communication immédiate. Merci aussi pour avoir assuré au mieux la continuité pédagogique proposée par les enseignantes.

Parole aux délégués des parents

Elèves en décrochage scolaire dû à la période de non scolarisation.

La situation sera bien évidemment prise en compte par les enseignantes dans la préparation de leur enseignement et le suivi des élèves.

Des conseils de maîtres auront lieu, des choix seront faits et une continuité sera établie.

Des évaluations de fin de d'année scolaire et de début d'année scolaire prochaine seront réalisées afin de savoir précisément où en sont les élèves.

Des modalités internes à l'école seront mises en œuvres (APC...).

Les équipes de circonscription (inspection) sont très attentives à ce point et accompagnent les équipes d'écoles sur le sujet (ressources, évaluations, suivi...).

Aide aux devoirs pour l'année 2020/2021

L'idée a été évoquée au premier conseil d'école de la présente année scolaire.

L'aide aux devoirs serait un service proposé aux élèves présents à la garderie du soir.

Il s'agirait de permettre aux enfants de la garderie de bénéficier d'un créneau de 30 minutes pour réaliser leurs devoirs.

Actions souhaitées par les parents :

- Réaliser un appel aux bénévoles auprès des mairies.
- Poursuivre avec un sondage auprès des parents qui seraient intéressés pour bénéficier de ce service.

Liaison CM2/6^{ème}

Le collège a réalisé un diaporama à destination des familles

Intégration des futurs PS pour la rentrée 2020/2021

Avec le protocole en vigueur, l'école ne peut pas accueillir les futurs PS sur le temps scolaire. Ainsi, afin que les élèves puissent connaître leur future école, une visite de l'école est organisée le MARDI 30 JUIN 2020 de 17h à 19h.

Places de parking à Marsaz

Les places de parking répondent à des normes standardisées.

L'école de Marsaz a la chance d'avoir deux parkings à proximité, parkings qui ne sont jamais pleins. Il y a donc la possibilité que les voitures soient distancées.

Clôture de séance : Le dernier conseil d'école de l'année scolaire 2019/2020 est clôturé à 19h 30. .